

réfidi des subfides accordés à Sa Maj. Impériale pendant la guerre. Outre la commission particulière dont Mr. Keith est chargé, il a ordre d'agir conjointement avec le Baron de Burmania, Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux, dans toutes les affaires qui auront rapport aux intérêts de la République des Provinces-Unies. L'établissement de la nouvelle Barrière de ces Provinces, paroît être un des points qui ont été même-tems dans leurs conférences & dans les délibérations de la Cour. Il est question non seulement de déterminer les Villes & Places qui formeront cette Barrière, mais de régler l'étendue des districts qui en dépendront, & dont les revenus seront affectés à l'entretien des Garnifons qui seront mifes dans ces Places.

Le Comte de Canales, Envoyé Extraordinaire du Roi de Sardaigne, qui paroiffoit sur le point de faire un voyage à *Turin*, l'a différé à cause de l'arrivée de Mr. Keith, & des commissions dont il est chargé.

IV. En conformité de l'article V. des Préliminaires de la Paix, le Duc de Modene devant être remis en poffeffion des terres qui lui appartiennent en *Hongrie*, ce Prince a confidéré qu'il feroit plus de fa convenance d'obtenir quelques terres de la même valeur en *Italie*. En conféquence il a fait faire à l'Impératrice-Reine, des propositions au fujet de cet échange. Sa Maj. les a reçues très-favorablement, & a donné ordre d'examiner quelles terres du *Milanez*, ou du *Mantouïan*, pourtoient être cédées au Duc de *Modene*, à la place de celles dont il fera la ceflion à l'Impératrice. Comme il est auffi fait mention dans le treizième article des Préliminaires de la Paix, du Fief de *Pleiftein*, sur lequel